

LE BULLETIN DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Juin 2009** 



# Céréales et oléoprotéagineux en Saône-et-Loire DES CULTURES RÉSERVÉES À LA PLAINE

Avec une agriculture principalement vouée à l'élevage et à la viticulture, la Saône-et-Loire n'apparaît pas comme un département céréalier. Pourtant les cultures y sont bien présentes, dédiées en priorité à l'autoconsommation par les animaux dans la zone allaitante et à la vente à l'est de la Saône, où elles occupent une part importante de la surface agricole. Les exploitations agricoles spécialisées en grandes cultures sont relativement peu nombreuses, ce qui n'a pas empêché leur évolution technique, comme en témoigne la progression continue des rendements.

La réglementation de la Politique Agricole Commune, notamment par le biais des aides directes, a également créé des opportunités dans le choix de l'assolement, par exemple la mise en place d'oléagineux dédiés aux agro-carburants.

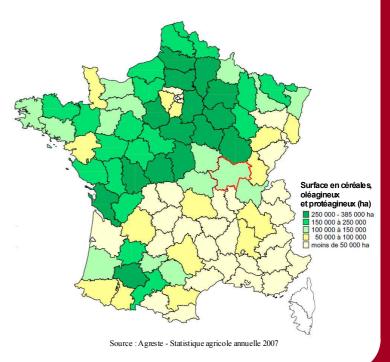
Les organismes de collecte et de commercialisation, en majorité sous statut coopératif, disposent d'un réseau de silos bien adapté à la structure de la production. L'aval est également présent au travers de minoteries et d'usines de fabrication d'aliments du bétail proches du bassin principal de production.

# La Saône-et-Loire en limite sud du principal bassin céréalier français

Les grandes cultures se concentrent essentiellement sur la moitié nord de la France, particulièrement dans les régions Centre, Poitou-Charentes, Champagne-Ardennes, Picardie et Ile de France, zones privilégiées de la culture du blé totalisant la moitié de la production française. Un bassin secondaire se localise dans le sud-ouest, consacré pour 75% à la culture du maïs en région Aquitaine.

Avec une surface en grandes cultures proche de 800 000 ha, la Bourgogne se place au 6ème rang des régions françaises, mais elle n'assure que 6% de la production nationale de céréales et d'oléo-protéagineux. L'orientation "cultures" y est en effet contrastée, entre les départements de la Côte d'Or et surtout de l'Yonne, où environ 3 000 exploitations sont spécialisées, tandis que la Nièvre et la Saône-et-Loire, majoritairement orientées "élevage", accordent une place secondaire aux cultures pour la vente. Le département de Saône-et-Loire, qui consacre un peu plus de 106 000 ha aux grandes cultures, figure au 49ème rang du classement national selon l'importance de la surface totale en céréales et oléoprotéagineux.

La moitié de la surface en céréales et oléo-protéagineux se concentre sur une vingtaine de départements





### La nature et la localisation des cultures



# Les 2/3 des céréales et oléagineux dans le val de Saône et en Bresse

Les cultures des céréales et des oléagineux sont inégalement réparties sur le territoire départemental. Elles occupent plus de 50% de la surface agricole utilisée (SAU) dans trois régions agricoles contigües qui constituent le "bassin céréalier" : le Chalonnais, la Bresse Chalonnaise et la Bresse Louhannaise. Plus à l'ouest, le Mâconnais. la Côte Chalonnaise et le Clunisois, supports du vignoble, créent une zone de transition où les cultures sont encore bien présentes, sur environ 30 à 35% de la SAU. Au delà, la prédominance de la prairie naturelle, réservée à l'élevage, réduit la part des cultures à moins de 10% de la SAU, excepté dans la vallée de la Loire où les sols alluvionnaires créent des conditions plus favorables à l'implantation des cultures de vente.

Cultivé sur 35 à 38 000 ha selon les années, le blé reste la céréale dominante, présent non seulement dans le bassin céréalier, mais aussi dispersé sur l'ensemble de la zone d'élevage allaitant

#### La PAC et les grandes cultures

Les années 1970-1980 se caractérisent par une saturation des marchés céréaliers, des atteintes à la préférence communautaire et l'absence de régulation monétaire qui conduisent à une remise en cause du système d'aides.

La réforme de 1992 consiste à baisser fortement les prix de soutien, notamment dans le secteur céréalier et à compenser ces baisses par des aides versées directement aux producteurs, avec une obligation de mise en jachère pour bénéficier de ces "aides compensatoires". Ce système est réorienté en 2002 vers le financement du développement rural, par le biais de la modulation des aides.

Cette orientation se renforce en 2003 par l'institution d'un système de droits à paiement unique (DPU), dont le principe est de découpler les aides de l'acte de produire. Mais en France, ces aides sont restées couplées à 25% pour les grandes cultures.

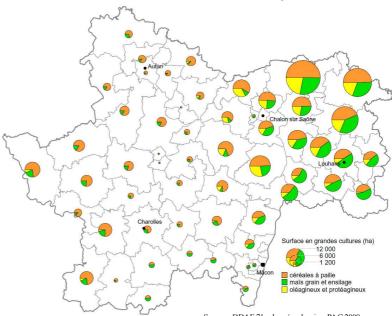
A partir de 2006, la nouvelle physionomie du marché mondial des céréales et des oléagineux incite à "libérer de la production" et en 2008, l'obligation de la mise en place des jachères est supprimée.

Dans l'attente de la réforme de la PAC de 2013, le

"bilan de santé de la PAC" a modifié la politique des aides, notamment par la hausse du taux de modulation, afin d'abonder les aides du second pilier.



Les grandes cultures, principalement implantées en plaine, varient sensiblement au travers du département



Source: DDAF 71 - données doss iers PAC 2008

où il couvre près de 40% de la surface en céréales à paille.

Les céréales à paille dites "secondaires", telles que l'orge, le triticale, les mélanges..., dont la vocation première était l'autofourniture pour les animaux, totalisent également une surface importante, voisine de 25 000 ha en 2008, elles aussi réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

Le maïs est très peu présent en zone d'élevage où il est exclusivement consacré à l'ensilage. La récolte en grain est principalement réalisée en Bresse où se concentrent 80% de la surface départementale.

Les oléagineux, totalement dédiés à la vente, ne sont cultivés que dans le bassin céréalier et très accessoirement dans la vallée de la Loire.

#### Surfaces des grandes cultures en 2008

Cultures	Surface (ha)	
Blé	38 400	
Orges	12 000	
Triticale	9 300	
Autres céréales à paille	3 700	
Maïs grain	25 100	
Total céréales	88 500	
Colza	11 000	
Soja	1 400	
Tournesol	4 800	
Autres oléo-protéagineux	400	
Total oléo-protéagineux	17 600	
Ensemble grandes cultures	106 100	

source : Agreste - Statistique agricole annuelle Saône-et-Loire 2008



### L'évolution des surfaces cultivées

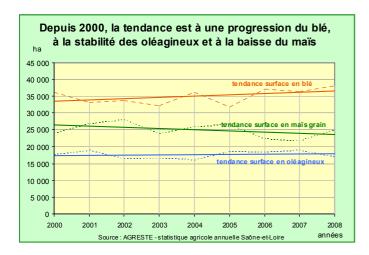


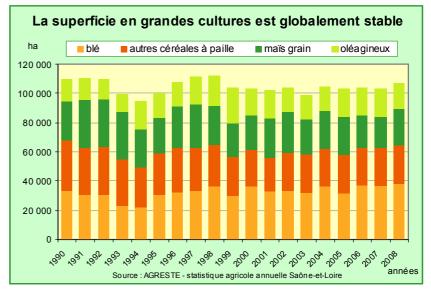
# Les cultures marquées par les contraintes économiques et climatiques

La superficie réservée aux cultures a considérablement évolué au cours du temps, reflétant les profondes transformations économiques de la société. Les statistiques de la fin du 19ème siècle montrent en effet une SAU départementale labourée aux 2/3, alimentation de proximité oblige. Au recensement agricole de 1929, la Saône-et-Loire compte encore environ 100 000 ha de blé et de seigle, base de la fabrication du pain, soit presque trois fois plus qu'aujourd'hui.

L'introduction progressive de la mécanisation et des moyens de transports va progressivement faciliter et développer les échanges entre régions, favorisant ainsi la spécialisation des exploitations agricoles, notamment sur l'ouest du département où les prairies vont en grande partie se substituer aux cultures vivrières.

Au cours des 40 dernières années, la surface globale en grandes cultures a en fait relativement peu évolué, comprise dans une fourchette de 90 000 à 105 000 ha, avec un creux assez marqué de 1993 à 1995, période de mise en place des jachères obligatoires dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). D'une situation de disette après la seconde guerre mondiale, la production agricole s'est progressivement intensifiée, au point de devenir excédentaire. Les marchés se sont trouvés de plus en plus réglementés et soutenus financièrement par l'Union Européenne. La réforme de la PAC de 1993 bouleverse ces systèmes de soutien en recentrant les aides au niveau de la production et en visant les emblavements par le biais de l'obligation de mise





en jachère d'une fraction des terres labourables.

Ces nouvelles dispositions ont occasionné de profondes remises en cause au niveau des agriculteurs. Ainsi, chaque année jusqu'à 2007, de l'ordre de 7 000 ha sont "gelés" et ne supportent aucune culture. En outre, de 2 500 à 3 000 ha en "culture industrielle" viennent compléter cette jachère. Il s'agit principalement de colza et secondairement de tournesol, qui ne sont pas destinés à l'alimentation humaine, mais à l'industrie, notamment pour la fabrication d'agrocarburants.

Au sein des oléagineux "alimentaires", le soja a considérablement perdu du terrain, passant de 6 000 ha en 2001 à seulement 1 400 ha en 2008, le transfert s'étant opéré à la fois sur le colza et le tournesol.

Les céréales à paille d'hiver, dont le blé, gardent la faveur des agriculteurs. Mais les surfaces mises en place à l'automne sont tributaires des conditions climatiques. Les excès d'humidité peuvent induire des déficits importants, comme ce fut par exemple le cas en 1999 et 2005 ; le maïs et les oléagineux semés au printemps compensent alors ce déficit.





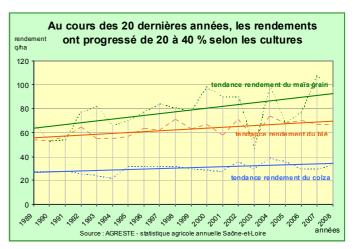
### Les critères techniques de production



# Toutes les cultures affichent une tendance des rendements positive

Malgré des surfaces relativement stables, la production départementale des grandes cultures passe d'environ 400 000 tonnes dans les années 1980 à 630 000 tonnes au cours des années 2000, soit une progression de 58%, alors que la superficie n'a évolué en moyenne que de +8% entre les moyennes des deux décennies. Cette performance est donc à imputer essentiellement à la progression des rendements.

Les paramètres techniques qui participent à ce progrès sont multiples et statistiquement non mesurés pour la Saône-et-Loire. Des indications régionales d'enquêtes "Agreste" apportent néanmoins quelques éléments spécifiques à la Bourgogne. La fumure minérale azotée du blé, qui a une forte incidence sur les rendements, apparaît en moyenne assez intensive, certes plus modérée que dans les régions hautement céréalières, mais supérieure à la moyenne nationale : 171 U/ha en 2006, contre 165 U/ha pour la France entière. La tendance récente est cependant à la réduction des fumures de haute intensité (baisse de 6% entre 2001 et 2006). La fumure azotée moyenne



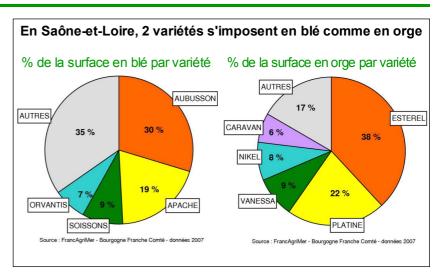
du colza est de 169 U/ha, celle de l'orge d'hiver de 135 U/ha, avec une variabilité marquée selon la spécialisation "culturale" des départements.

Les agriculteurs bourguignons se situent dans la moyenne haute en terme de traitements phytosanitaires, avec 5 à 8 traitements annuels selon les cultures.

La recherche de variétés de plus en plus performantes et bien adaptées aux contraintes locales a très certainement joué un rôle majeur dans la progression des rendements.

# Une préférence pour les variétés de blé de qualité supérieure

Les producteurs de blé bourguignons, y compris ceux de Saône-et-Loire, ont depuis longtemps opté pour des variétés de blé à haute valeur boulangère, surtout si le blé est destiné à la vente. Aubusson et Apache, deux variétés récentes répondant à ces critères de qualité supérieure, occupent près de la moitié des emblavements. derrière. Loin Soissons, ancienne variété inscrite au catalogue en 1988 et largement cultivé par le passé, occupe encore 9% de la surface en blé.



### Mieux prendre en compte l'environnement

Différentes actions ont été mises en place afin de réduire l'impact des pollutions d'origine agricole.

Les grandes cultures sont particulièrement concernées par la délimitation de "zones vulnérables", assorties de prescriptions culturales : limitation de la fumure azotée, mise en place de cultures "pièges à nitrates"... La directive nitrates de 1991 va entrer dans son 4ème programme d'action courant 2009.

En parallèle, "FERTI-MIEUX" a été développé en partenariat avec les organisations professionnelles. Son objectif principal est la protection de la qualité de l'eau en "labellisant" les agriculteurs qui réduisent les apports d'engrais azotés.

Les aides agro-environnementales de l'Etat, au travers des contrats territoriaux d'exploitation, des contrats d'agriculture durable et désormais des mesures agro-environnementales territorialisées, participent également à l'évolution vers une "agriculture raisonnée".

Comme pour le blé, deux variétés principales s'imposent en **orge** : Esterel et Platine, sur 60% de la superficie cultivée. Vanessa, classée troisième et mise en place sur 9% de la surface en orge, présente comme les deux précédentes des qualités brassicoles. Les agriculteurs cultivant de l'orge pour la vente recherchent en effet une plus value par ce type de débouché.

En maïs, les statistiques de surfaces cultivées par variété ne sont pas disponibles pour le département. Les agriculteurs disposant d'un large choix, l'éventail utilisé est beaucoup plus large que pour les céréales à paille. Les différences climatiques au travers du département et le calendrier de mise en place souvent assez long participent à la diversification des variétés en fonction des caractéristiques de précocité.



### Les exploitations en grandes cultures



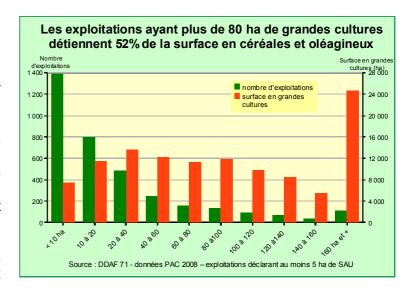
## Les céréales et les oléagineux ne sont pas réservés aux exploitations spécialisées en culture

Les grandes cultures se dispersent sur plus de 3 500 exploitations, soit presque 70% des entreprises pratiquant la culture ou l'élevage (exploitations déclarant au moins 5 ha de SAU dans le cadre des aides PAC 2008). La surface cultivée movenne, voisine de 33 ha, ne reflète pas la grande variabilité dans la dimension des surfaces consacrées aux cultures. On dénombre en effet un grand nombre d'exploitations réservant une faible surface aux céréales ou oléagineux. Près des 2/3 en cultivent moins de 20 ha, cet ensemble représentant seulement 15% de la superficie départementale en grandes

cultures. Dans la tranche de 20 à 100 ha, on compte un peu plus de 1 000 exploitations, réalisant une surface moyenne de cultures proche de 50 ha. Seulement 300 exploitations franchissent le seuil des 100 ha cultivés. Ce groupe affiche un poids significatif dans l'agriculture de Saône-et-Loire, avec un bloc "céréales-oléagineux" proche de 50 000 ha, soit 42% de la surface cultivée départementale et une superficie moyenne de 161 ha.

Cette plus ou moins grande spécialisation en cultures est bien évidemment à rapprocher des orientations de production des exploitations, en particulier de l'incidence de l'élevage sur le choix des assolements et de la part plus ou moins grande des cultures dédiées à l'autofourniture pour les animaux.

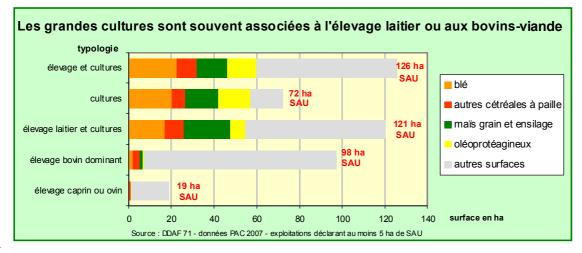
Ainsi, les exploitations à dominante "élevage bovin", très nombreuses en Saône-et-Loire, ne réservent en moyenne que 7 ha aux cultures, soit de 5 à 8% de leur SAU selon le type d'élevage. Celles-ci sont principalement composées de céréales à paille secondaires et de maïs, en



général récolté en ensilage. Les oléagineux y sont totalement absents.

Les exploitations associant l'élevage et les cultures disposent d'une SAU moyenne importante, supérieure à 120 ha, dont environ la moitié est cultivée en céréales et en oléagineux. Ces exploitations sont situées en grande majorité en Chalonnais et en Bresse, les cultures côtoyant les surfaces fourragères destinées soit aux bovins pour la viande, soit surtout au cheptel laitier. Dans ce dernier cas, le maïs, grain et ensilage, prend une part prépondérante dans les surfaces en cultures : 40%, contre seulement 24% en système "viande-cultures".

Les exploitations véritablement spécialisées dans la production de céréales et d'oléoprotéagineux mettent en valeur une SAU moyenne de 72 ha, dont 80% sont en cultures. La part des céréales secondaires est plus faible que dans les systèmes "cultures-élevage" et les oléagineux tiennent une place importante, occupant un peu plus du quart des superficies semées.







### Les livraisons aux collecteurs



# Le blé et le maïs constituent les 3/4 des grandes cultures commercialisées

Parmi les 3 500 agriculteurs de Saône-et-Loire produisant des céréales ou des oléagineux, de 2 000 à 2 600 livrent tout ou partie de leur production à des collecteurs. Cet effectif est en effet fluctuant, élevé lorsque la production est forte et que les éleveurs livrent leur "surplus" de céréales à la collecte, plus bas lorsque la production est faible et que l'autoconsommation prime sur la vente.

Pour la campagne 2007-2008, correspondant aux cultures produites en 2007, la livraison totale "toutes cultures confondues" s'élève à environ 525 000 tonnes, dont 90% de céréales et 10% d'oléoprotéagineux.

En **céréales**, le blé constitue le pilier de la collecte, avec 45% de l'ensemble des céréales livrées en 2007. Il est talonné par le maïs qui atteint cette année là un niveau record de rendement, à 108 q/ha. Partagé entre la vente et la consommation animale, le maïs est typiquement une céréale dont la collecte fluctue fortement avec le niveau de la production : presque 209 000 tonnes en 2007, mais seulement 137 000 tonnes en 2006, où le rendement se limitait à 77 q/ha. Plutôt réservées aux animaux, les autres céréales à paille apportent une contribution beaucoup plus modeste à la collecte.

## Volumes livrés aux collecteurs pour les productions des années 2006 et 2007

Cultures	Nombre de livreurs 2006	Tonnage livré 2006	Tonnage livré 2007
Blé	1 730	207 800	213 500
Orges	820	36 200	38 800
Triticale	330	5 400	6 500
Maïs grain	1250	137 200	208 700
Colza	590	29 800	35 300
Soja	180	5 400	4 700
Tournesol	550	16 800	15 000

source : FranceAgriMer - Livraisons campagne 2006-2007 et 2007-2008 par les producteurs de Saône-et-Loire

En oléagineux, la totalité de la production est destinée à la commercialisation et les livraisons sont essentiellement modulées par les variations de surface et de rendements. Environ 600 agriculteurs sont producteurs d'oléagineux. Ces dernières années, le colza fournit en moyenne les 2/3 du volume d'oléagineux livré aux collecteurs.



# Les livraisons se concentrent sur des exploitations de grande taille

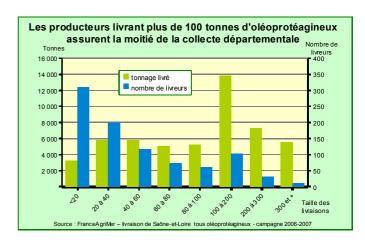
Si près de deux producteurs sur trois livrent des produits de grandes cultures, les volumes vendus sont extrêmement variables selon les exploitations.

Ainsi, en 2006, la quantité moyenne de céréales livrée est de 185 tonnes, l'équivalent de la production d'environ 25 ha de céréales. Seulement 30% des livreurs commercialisent plus de 200 tonnes, mais ils fournissent 80% de la collecte départementale. Les livreurs de grande taille, au dessus de 700 tonnes par an, sont environ 120, localisés en majorité en Chalonnais et en Bresse Chalonnaise.

Le tiers des livraisons des céréales est assuré par seulement 6% des producteurs Nombre de Tonnes vreurs 1400 140 000 tonnage livré 120 000 1200 nombre de livreurs 100 000 1000 80 000 800 60 000 600 40 000 400 600 87

En région d'élevage allaitant, près de 400 agriculteurs ont livré des céréales, le tonnage moyen se limitant à 35 tonnes, soit 13 fois moins que dans la zone de cultures.

En oléagineux, la livraison moyenne est de 57 tonnes, production obtenue sur une vingtaine d'hectares en moyenne. Comme pour les céréales, les exploitations de grande taille assurent une part importante des livraisons : les quelque 150 agriculteurs livrant plus de 100 tonnes de colza, de tournesol ou de soja, totalisent un peu plus de la moitié des livraisons départementales d'oléagineux aux collecteurs.





### Les collecteurs et les transformateurs



# Une collecte dominée par le secteur coopératif

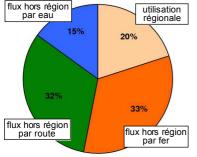
Au cours de la campagne 2007-2008, 28 entreprises de collecte sont intervenues en Saône-et-Loire, dont 7 ont leur siège social à l'extérieur du département, ce qui n'exclut pas qu'elles puissent disposer de centres de stockage de proximité dans le département.

Le secteur coopératif réalise environ 80% de la collecte, toutes cultures confondues. Deux coopératives sont localisées dans le département : coopérative "Bourgogne du Sud" et "coopérative "AC2B" devenue récemment "Téol", après fusion avec la coopérative de Luzy, située dans la Nièvre. En pleine zone de production, la coopérative "Bourgogne du Sud" est de loin le plus gros collecteur départemental, réalisant à lui seul plus de 70% de l'activité des livreurs du département.

Les collecteurs privés, de dimension très variable, sont principalement des minoteries et des usines de fabrication d'aliment du bétail.

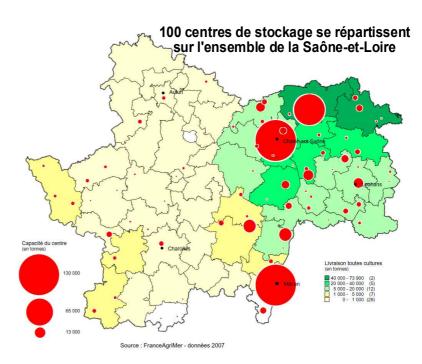
Ces entreprises, qu'elles soient de statut coopératif ou privé, mettent à la disposition des

#### La route et le fer sont les deux principaux moyens de transport des cultures collectées en Bourgogne - Franche-Comté





Source : FranceAgriMer - données 2007 Bourgogne Franche-Comté



agriculteurs environ 100 centres de collecte. La capacité totale des silos localisés dans le département, voisine de 520 000 tonnes, équivaut à la collecte habituellement réalisée pour une campagne. Deux importants centres, situés à Chalon-sur-Saône et à Mâcon, ne sont toutefois pas véritablement des points de collecte, mais des silos de grande capacité disposant d'un accès portuaire.

Les expéditions de céréales et d'oléagineux par voie fluviale, réalisées à partir de la région Bourgogne Franche-Comté, sont encore minoritaires, aux environs de 20% du flux hors région. Le complément se partage à part égale entre voie ferrée et transport routier (40% des flux hors région pour chacun).

# 300 000 tonnes mises en œuvre par l'industrie de la meunerie et de l'alimentation animale

La transformation céréalière, partagée entre la meunerie et la fabrication d'aliments du bétail, est réalisée par 25 entreprises de Saône-et-Loire.

Le secteur de la meunerie s'est considérablement restructurée, avec la disparition d'un grand nombre de petites entreprises familiales. En 2008, 11 moulins sont en activité. Ils ont écrasé quelque 137 000 tonnes de céréales en cours d'année. Le caractère industriel des entreprises subsistantes s'affirme, tant par leur dimension que par leur technicité, afin de pouvoir répondre à un marché toujours plus exigeant

en terme de qualité et de traçabilité.

L'industrie de l'alimentation animale connaît elle aussi un nombre d'entreprises en déclin, mais le niveau des fabrications se maintient malgré tout. En 2008, 14 usines actives ont mis en œuvre un total de 154 000 tonnes, composé à 31% de blé, 24% d'autres céréales à paille, 42% de maïs et 3% d'oléoprotéagineux.

Dans le cadre de la filière énergétique, "Extrusel" à Chalon-sur-Saône, usine d'extraction d'huile de colza destinée aux agro-carburants, triture annuellement environ 40 000 tonnes de graines, produisant 15 000 tonnes d'huile et 24 000 tonnes de tourteaux. Ces derniers sont utilisés par les industries d'aliments du bétail de la région. Une nouvelle unité de trituration de tournesol sera prochainement mise en service.



## Élements de conclusion et de prospective

l'obligation de production. Le taux de "couplage" passe

en effet de 100% à 25% et il vient d'être ramené à zéro.

Ces assouplissements dans l'encadrement de la produc-

tion visent à prendre en compte une demande mondiale

comme sources énergétiques ; le département a ainsi

compté en 2007 jusqu'à 10% de sa surface en cultures

concernée, soit 9 700 ha de colza et de tournesol, dits

"jachères industrielles et cultures énergétiques aidées",

destinés à la fabrication d'agro-carburants. Cette orientation, observée à l'échelle mondiale, a certaine-

ment pesé dans l'emballement récent du marché,

mettant aussi en lumière les effets pervers du système face au problème de la nourriture des populations

Avec une demande fortement croissante à la

S'ils ne sauraient échapper à cet environnement économique complexe et souvent contraignant, les

consommation, les céréales Bio pourraient dynamiser la production, qui concerne aujourd'hui moins de 20 agri-

producteurs de Bourgogne et de Saône-et-Loire peuvent aussi compter sur des atouts locaux. Depuis

longtemps, ils ont opté pour des céréales de qualité supérieure, qui offrent des débouchés privilégiés en

boulangerie et une meilleure valorisation à la production. Ils trouvent aussi à proximité des

entreprises commerciales et de transformation qui

contribuent à la stabilité locale de la filière "grandes

cultures". Enfin, la situation géographique privilégiée

du département, avec l'existence de grandes voies de circulation, dont l'axe fluvial Saône-Rhône, facilite

grandement les échanges commerciaux, notamment

avec nos partenaires des pays méditerranéens.

culteurs céréaliers dans le département.

Avec la flambée des cours du pétrole, les cultures oléagineuses et parfois même céréalières sont sollicitées

espérée croissante sur le moyen et le long terme.



#### De la Saône-et-Loire au marché mondial

Noyée dans une production européenne de quelque 270 millions de tonnes et une production mondiale de 1,7 milliards de tonnes, la production des grandes cultures de Saône-et-Loire peut paraître bien dérisoire. Tout en gardant ses spécificités, elle n'échappe pourtant pas à l'environnement économique général, que ce soit pour l'éleveur charolais, plutôt acheteur de produits à base de céréales et d'oléoprotéagineux, ou pour le céréalier spécialisé bressan, qui doit identifier une stratégie entre les réglementations de la PAC et les caprices du marché international.

La période récente est surtout marquée par la volatilité du marché, avec la flambée des prix des céréales en 2006-2007, qui a entraîné les oléoprotéagineux dans son sillage. Évidemment bien accueillie par les producteurs, cette hausse des cours a fortement impacté le secteur de l'élevage, qui a subi un fort renchérissement de ses approvisionnements aliments du bétail. Avec un peu de décalage, les consommateurs ressentent eux aussi la hausse des prix de détail, notamment sur les produits alimentaires à base de céréales. Le retour à un calme relatif durant le second semestre 2008, suite à de meilleures disponibilités mondiales et à la baisse de la pression spéculative, induit un retournement de tendance du marché et ramène progressivement les prix à proximité de leur point de départ ascendant de 2006.

Ces incertitudes économiques compliquent toutefois la gestion de la politique agricole. La "pénurie" de 2006-2007 conduit ainsi l'Union Européenne à supprimer les jachères obligatoires en 2008, mesures qui avaient été mises en place par le passé justement pour limiter la production. Après la réforme de la PAC de 2006, les aides de soutien versées aux producteurs de céréales et d'oléagineux sont en grande partie disjointes de







démunies.





Éléments de méthodologie: la plupart des informations contenues dans ce document sont issues de bases de données administratives, notamment celles de la gestion des aides dans le cadre de la PAC, qui permettent de caractériser les exploitations productrices de céréales et d'oléagineux. En ce qui concerne les activités de collecte et de transformation des grandes cultures, FranceAgriMer, pour la région Bourgogne, a mis à notre disposition de nombreux indicateurs chiffrés relatifs à la Saône-et-Loire.





DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE SAÔNE-ET-LOIRE Service de développement rural et de valorisation de données

Cité administrative - 24 Bd Henri Dunant - 71025 MÂCON Cedex

Tél 03-85-21-86-86 - Fax 03-85-21-86-00 - Mél : ddaf71@agriculture.gouv.fr

Internet: http://ddaf.saone-et-loire.agriculture.gouv.fr

■Directrice de la publication : Anne Le Hy ■Impression : DDAF71 ■©DDAF 2009